

• (1230)

On a dépensé 531 millions de dollars en 1994-1995 à cet effet. Vingt-sept mesures où des programmes fédéraux sont actuellement offerts par le ministère, dont la plupart se dédoublent avec les 22 programmes de la SQDM et ceux offerts par divers ministères.

En 1994, le fédéral a annoncé la création de Service jeunesse, au coût de 175 millions de dollars. Ce programme est tout à fait comparable à celui appelé Jeunes volontaires qui, lui, est géré efficacement par la SQDM. Malgré les demandes répétées du gouvernement québécois, le fédéral refuse toujours de transférer les fonds dans le programme provincial, perpétuant ainsi les pertes d'argent dues aux dédoublements.

Un autre exemple aussi pathétique est le programme fédéral qui fait double emploi avec un autre programme québécois similaire, celui des Jeunes stagiaires. La création, en 1992, de 50 conseils sectoriels canadiens dédouble les 15 comités sectoriels de main-d'oeuvre québécois qui sont en place depuis plus de cinq ans. Le gouvernement fédéral investira plus de 250 millions de dollars pour créer ses propres conseils. Enfin, avec la rigidité des critères de son programme PATA, le gouvernement fédéral n'a pas indemnisé plusieurs travailleurs du secteur des vêtements.

Devant la situation difficile dans laquelle certains travailleurs se retrouvaient, le gouvernement du Québec, par le biais de la SQDM, a dû intervenir pour combler les manques du programme fédéral. Encore là, double emploi. Quelle perte d'argent et de temps. Tous ces dédoublements sont évalués à plus de 250 millions de dollars annuellement. C'est une piètre gestion, piètre efficacité.

En conclusion, l'envahissement, depuis 1942, du domaine du développement et de la main-d'oeuvre par le fédéral représente un exemple de plus de l'abus du pouvoir de dépenser et du non-respect des compétences exclusives du gouvernement du Québec. La Constitution donne le pouvoir exclusif aux provinces dans la formation de la main-d'oeuvre, mais l'entêtement historique du fédéral continue de nuire à la solidité du développement de l'économie québécoise.

La formation professionnelle est une pierre d'assise pour maintenir une compétitivité élevée et pour produire des travailleurs de compétence supérieure. Ce sont deux atouts essentiels permettant de développer une économie de haute technologie, d'attirer de nombreux investisseurs et de fabriquer des produits à valeur ajoutée.

Le ministre et son gouvernement doivent cesser ce non-sens et redonner aux Québécois et Québécoises l'ensemble des outils nécessaires au développement de leur main-d'oeuvre. Par le fait même, le projet de loi C-96 devrait être retiré et les promesses de décentralisation du premier ministre doivent commencer là où il y a un fort consensus au sein de la société québécoise.

Mme Maud Debien (Laval-Est, BQ): Monsieur le Président, je lisais récemment l'allocation prononcée par le ministre du Développement des ressources humaines lors du débat en deuxième lecture du projet de loi C-96. Ce projet de loi, intitulé Loi constituant le ministère du Développement des ressources

Initiatives ministérielles

humaines et abrogeant ou modifiant certaines lois, part certes de nobles intentions.

J'avais l'impression, en lisant ce discours, de participer à une vaste opération de changement dans le style d'ailleurs du discours libéral exemplaire et édifiant qu'on a l'habitude de nous servir pour mieux tenter de faire passer la pilule. Le ministre nous parle, et je cite: «[. . .] d'administration renouvelée et innovatrice, d'amener les gens à penser différemment sur la façon dont le gouvernement peut servir les contribuables, de proposer une manière beaucoup plus efficace d'aider les gens à réagir et à choisir eux-mêmes au lieu de leur imposer des choix, de l'avantage du partage, du partenariat, de l'abandon de l'approche descendante en matière de gestion et de la remplacer par une philosophie à la mode de Canadian Tire, fondée sur la collectivité locale et sur des outils ou des instruments adaptés aux besoins de chaque réalité.»

On croirait entendre le ministre parler de véritable décentralisation et obtempérer une fois pour toutes aux demandes maintes fois répétées du Québec de l'urgence d'avoir la maîtrise d'oeuvre des politiques et des programmes en matière de main-d'oeuvre et de formation.

• (1235)

Mais le ministre, dès le départ, nous met bien en garde. «Il s'agit, nous dit-il, d'un genre très différent de décentralisation.»

Le ministre poursuit en disant: «Nous avons beaucoup entendu parler de décentralisation. Cependant, le débat s'est quelque peu limité jusqu'ici à la décentralisation en tant que transfert de pouvoir au gouvernement fédéral aux provinces.» Et c'est très important. Alors là, le message est clair. La décentralisation dont se targue le ministre n'a rien à voir eu égard aux attentes du Québec et fait fi du consensus québécois concernant la formation de la main-d'oeuvre.

Regardons-y d'un petit peu plus près. Même si le premier ministre a répondu à l'une de nos questions que l'opposition officielle ne s'est manifestement pas donné la peine de lire le projet de loi C-96, force est de constater que plusieurs personnes, institutions et organismes du Québec sont de parfaits ignares, selon le premier ministre. Malheureusement pour lui, les forces vives du Québec savent aussi lire entre les lignes.

Il est choquant et pas vraiment surprenant de constater que le projet de loi C-96 va totalement à l'encontre du large consensus québécois en matière de main-d'oeuvre. Depuis des années, tous les partenaires du milieu du travail québécois s'entendent pour exiger le rapatriement au Québec de l'ensemble des mesures de formation professionnelle et les budgets qui s'y rattachent.

Loin de faire écho à ce consensus unanime, le fédéral annonce au contraire son intention de poursuivre et même d'accentuer les coûteux chevauchements et dédoublements. Le gouvernement libéral ignore une fois de plus sa propre loi fondamentale. La Constitution canadienne de 1867 reconnaît pourtant clairement et explicitement les compétences des provinces. Mais depuis des années, le gouvernement fédéral utilise son pouvoir de dépenser et d'imposer des normes nationales pour empiéter sur les pouvoirs des provinces. Le projet de loi C-96 veut tout simplement aujourd'hui légaliser une situation de fait.